

Orne. Un professeur touche le sein d'une lycéenne, il est condamné à 700 € d'amende

2 minutes

Le tribunal correctionnel d'Argentan (Orne) jugeait mardi 5 janvier un professeur de lycée. Il était poursuivi pour agression sexuelle sur une mineure de plus de 15 ans par une personne ayant autorité sur la victime. Les faits s'étaient déroulés en janvier 2020, rapporte [Ouest-France](#).

L'homme de 59 ans avait décidé de rejoindre des élèves au coin fumeur de l'établissement ornaï pendant une récréation. Il avait d'abord lancé à une adolescente : « Je parie que je peux toucher tes seins sans toucher ton pull ». La jeune fille avait esquivé le propos déplacé, qualifié de « blague » par le prévenu.

Stage de sensibilisation

Une autre lycéenne s'était jointe à eux et le quinquagénaire avait répété la même phrase avant de toucher la poitrine de l'élève de manière insistante. Cette dernière, sous le choc, avait prévenu le directeur adjoint du lycée. Le professeur avait été interrogé et avait reconnu l'agression, qui avait eu lieu devant trois témoins.

« Dans les jours qui ont suivi, je ne dormais pas à cause de la culpabilité »â, a-t-il raconté à la barre, selon des propos rapportés par nos confrères. L'homme était inconnu de la justice avant son procès. Le tribunal a décidé de le condamner à 700 € d'amende. Il devra également effectuer dans un délai de six mois et à ses frais un stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes.